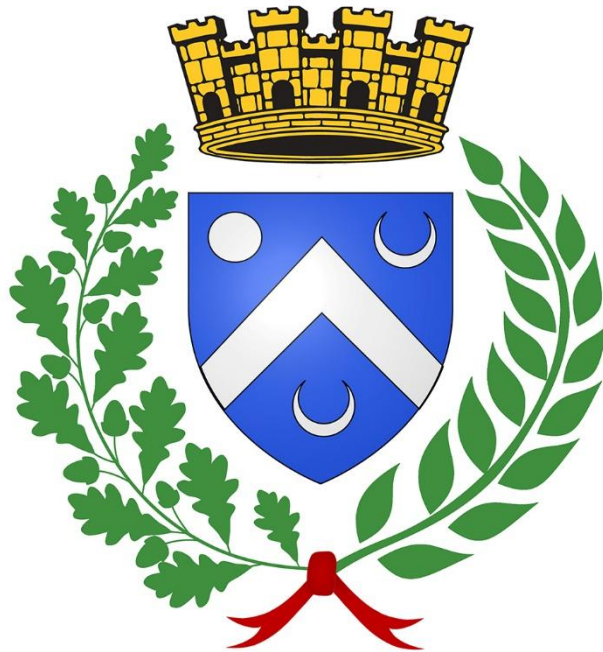


# COMMUNE DE FRÉVENT



## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : **annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité.**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Lors de la séance du 22 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé d'opter pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée, à partir du 1er janvier 2024. Cette instruction, est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle est devenue le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales depuis le 1er janvier 2024.

Le budget est voté par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la Mairie.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil Départemental, de la Région et de l'État chaque fois que possible
- d'offrir des services de qualité aux Fréventins.

En 2026, la Commune de FRÉVENT dispose de 2 budgets : le budget principal et le budget annexe eau.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## A. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la commune s'équilibre à 3 772 163 € en fonctionnement et 814 566 € en investissement, soit un total de 4 586 729 euros.

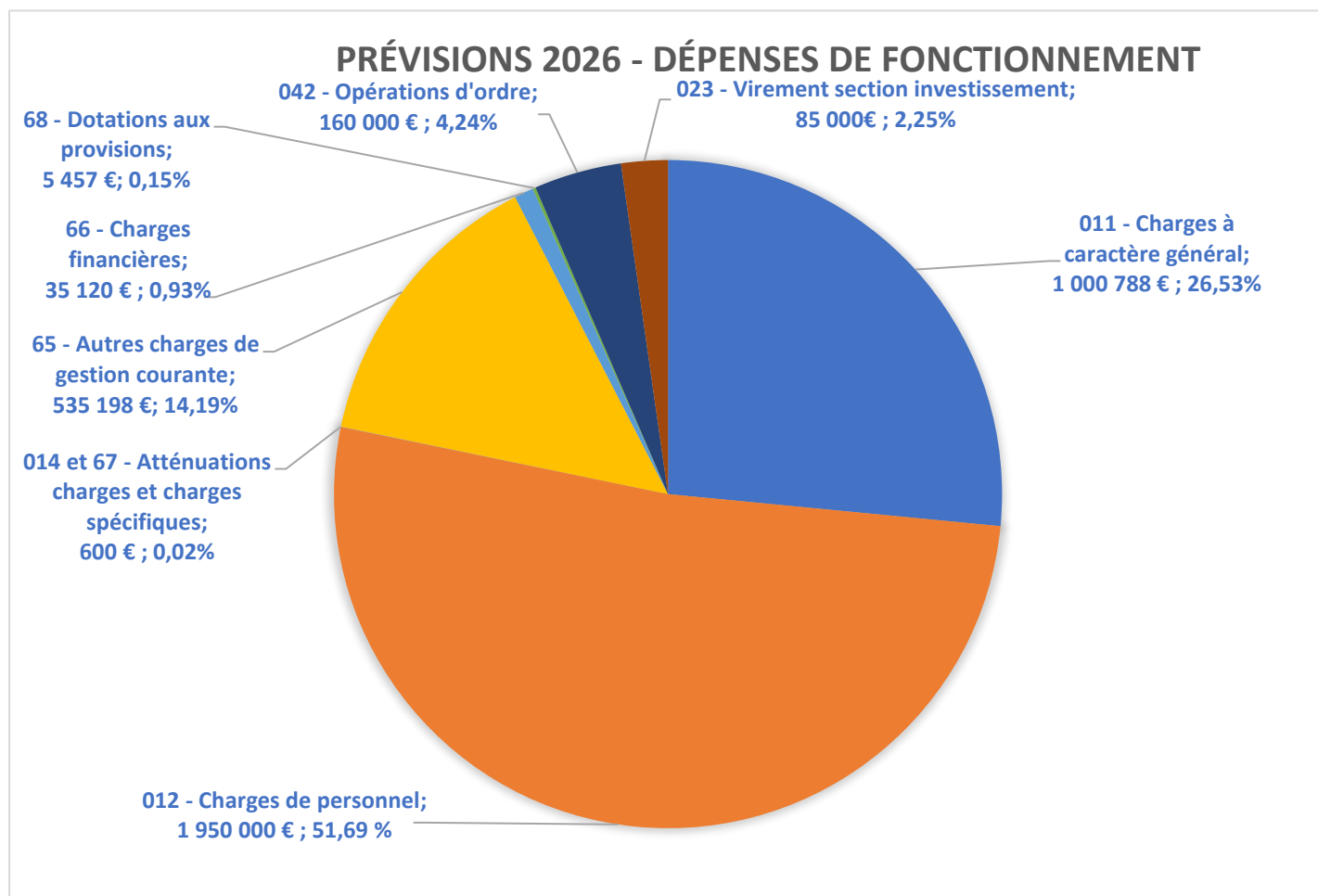
### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services Communaux.

#### a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de 2026 sont estimées à 3 772 163 euros et se répartissent comme suit :

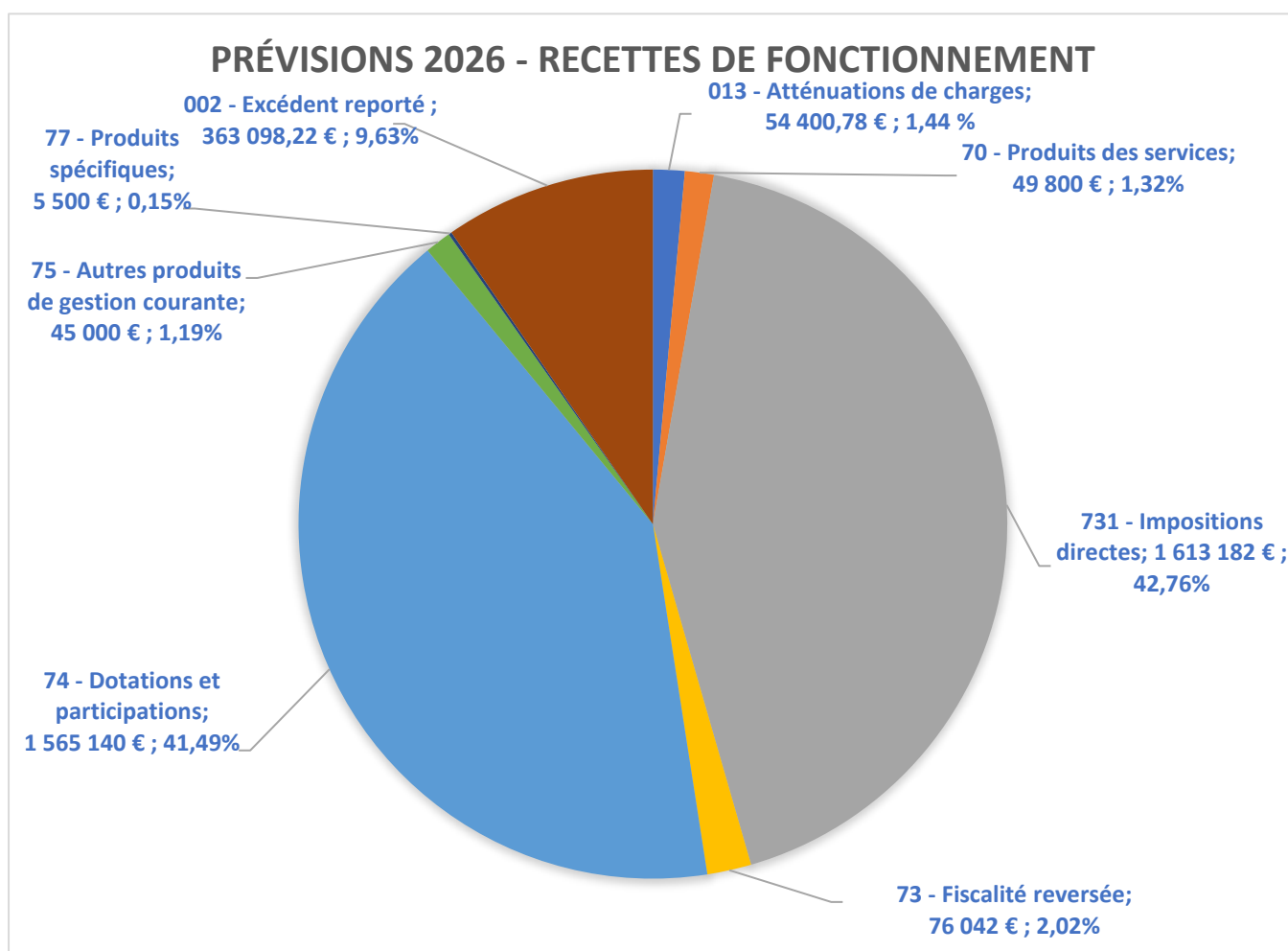
CHAPITRE	BP 2025	BP 2026
011 – Charges à caractère général	960 945,00 €	1 000 788,00 €
012 – Charges de personnel	1 980 000,00 €	1 950 000,00 €
014 – Atténuation de produits	1 000,00 €	500,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	525 098,00 €	535 198,00 €
66 – Charges financières	40 600,00 €	35 120,00 €
67 – Charges spécifiques	0,00 €	100,00 €
68 – Dotations aux provisions	5 000,00 €	5 457,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	160 000,00 €
023 – Virement section investissement	60 000,00 €	85 000,00 €
<b>Total</b>	<b>3 772 643,00 €</b>	<b>3 772 163,00 €</b>



**b. Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement de 2026 sont estimées à 3 772 163 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2025	BP 2026
013 – Atténuations de charges	74 499,94 €	54 400,78 €
70 – Produits des services	54 100,00 €	49 800,00 €
73 – Impôts et taxes	79 042,00 €	76 042,00 €
731 - Impositions directes	1 599 567,00 €	1 613 182,00 €
74 – Dotations et participations	1 557 058,00 €	1 565 140,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	46 500,00 €	45 000,00 €
77 – Produits spécifiques	500,00 €	5 500,00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	361 376,06 €	363 098,22 €
<b>Total</b>	<b>3 772 643,00 €</b>	<b>3 772 163,00 €</b>



## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

### a. Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit des acquisitions, de travaux de voirie et de travaux sur des structures soit déjà existantes soit en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à **814 566 €**.

CHAPITRE	BP 2026
16 – Emprunts et dettes assimilées	248 233,12 €
20 – Immobilisations incorporelles	8 340,00 €
21 – immobilisations corporelles	390 144,99 €
23 – Immobilisations en cours	0,00 €
041 – Opérations patrimoniales	32 226,00 €
001 – Déficit d'investissement reporté	85 608,27 €
Restes à réaliser	50 013,62 €
<b>Total</b>	<b>814 566,00 €</b>

Les principaux projets d'investissement pour 2026 sont les suivants :

- Création d'une aire de camping-cars
- Travaux de couverture à l'école maternelle,
- Travaux d'aménagement et de mises aux normes de l'Espace de Vie sociale
- Travaux d'installation d'une citerne souple incendie
- Diverses acquisitions (nacelle, chauffe-assiettes pour le Casino...)
- Opérations d'ordre : transfert des frais d'études relatifs au skatepark

**Restes à réaliser : 50 013,62 €** qui correspondent à l'étude de sols réalisée au groupe scolaire (8 700 €), à l'AMO de l'aire de camping-cars (6 768 €), à l'installation d'un portail au groupe scolaire (21 379,82 €), aux travaux de mise aux normes électrique de l'EVS (4 497,60 €) et aux travaux de voirie rue d'Arras (8 668,20 €).

Pour information, l'encours de la dette au 01/01/26 est de 1 974 852,54 € répartis sur 9 emprunts à taux fixe. Le taux moyen total des 9 emprunts représente 2,22 %. L'annuité de la dette s'élève à 285 654,85 € avec 38 321,73 € d'intérêts et 247 333,12 € de remboursement de capital.

## b. Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont estimées à 814 566 € et correspondent au fonds de compensation de FCTVA, aux produits de cessions d'immobilisation, à l'excédent d'investissement reporté, aux dotations aux amortissements.

CHAPITRE	BP 2026
10 – FCTVA, taxes d'aménagement	109 331,14 €
13 – Subventions d'investissement	20 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	900,00 €
001 – Excédent d'investissement reporté	0,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	85 000,00 €
024 – Produits des cessions	116 700,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000,00 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	32 226,00 €
Restes à réaliser	290 408,86 €
<b>Total</b>	<b>814 566,00 €</b>

- FCTVA : 107 331 €
- Fonds de concours de Ternoiscom : 20 000 €
- Recettes d'ordre patrimoniales (transfert frais d'études) : 32 226 €
- Dotations aux amortissements : 160 000 €

**Restes à réaliser : 290 408,86 €** qui correspondent aux DETR pour l'AMO « école de demain » (solde = 5 685 €), pour le skatepark (49 075 €), pour l'aire de camping-cars (59 261 €), les radiants de la salle des sports (7 375 €) et pour la toiture de l'école maternelle (27 621 €), aux subventions du Département pour le skatepark (30 000 €), l'aire de camping-cars (45 000 €) et l'engazonnement du cimetière (15 000 €) et à la subvention de la CAF pour l'EVS (51 391,86 €).

## B. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE EAU

Le budget annexe Eau s'équilibre à 446 198 € en section d'exploitation et 89 507 € en section d'investissement.

	BP 2025	BP 2026
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>		
<b>RECETTES D'EXPLOITATION :</b>	<b>407 000,00 €</b>	<b>446 198,00 €</b>
- <i>Autres produits gestion courante</i>	42 019,49 €	42 000,26 €
- <i>Excédent antérieur reporté</i>	364 980,51 €	404 197,74 €
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION :</b>	<b>407 000,00 €</b>	<b>446 198,00 €</b>
- <i>Prestations de services</i>	5 000,63 €	15 000,00 €
- <i>Entretiens et réparations réseaux</i>	5 106,00 €	24 304,69 €
- <i>Divers</i>	0,00 €	10 000,00 €
- <i>Autres charges exceptionnelles</i>	390 000,00 €	390 000,00 €
- <i>Dotations aux amortissements</i>	6 893,37 €	6 893,31 €
- <i>Virement à la section investissement</i>	0,00 €	0,00 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>86 500,00 €</b>	<b>89 507,00 €</b>
- <i>Dotations aux amortissements</i>	6 893,37 €	6 893,31 €
- <i>Virement de la section exploitation</i>	0,00 €	0,00 €
- <i>Excédent antérieur reporté</i>	79 606,63 €	82 613,69 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>86 500,00 €</b>	<b>89 507,00 €</b>
- <i>Acquisition terrain unité décarbonisation</i>	5 000,00 €	0,00 €
- <i>Autres installations techniques</i>	5 000,00 €	22 907,00 €
- <i>Travaux en cours</i>	76 500,00 €	60 600,00 €
- <i>RAR travaux en cours</i>	0,00 €	6 000,00 €

**Restes à réaliser : 6 000,00 €** qui correspondent à l'abattage d'arbres sur la parcelle acquise pour le futur projet de construction d'unité de décarbonatation.